

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Application et modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations fournies par la société LOU CASTELVIEL, Société par Actions simplifiées au capital de 5.000,00 € dont le siège social se situe 6, Place du Foirail du Castelvieu à ALBI (81000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro SIRET 950 909 960 00029, aux clients non-professionnels et professionnels.

Les Conditions Générales de Vente sont adressées au client en même temps que le devis pour la prestation envisagée. La validation du devis par le Client vaut acceptation, sans restriction ni réserve, des présentes Conditions Générales de Vente.

Nous nous réservons la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Ainsi, le client est invité à se renseigner sur des modifications éventuelles.

Toutefois, les Conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis.

Article 2 : Contenu de la prestation

	Vin d'honneur	Repas
Location de vaisselle	×	✓ Gamme élégance (Cubevents)
Pain	-	✓
Mise en place tables, chaises et nappes	×	×
Mise en place vaisselle sur table	✓	✓
Service	×	✓ Jusqu'à 2h du matin max
Location du linge (nappes et serviettes)	×	✓
Remise en l'état	×	×

✓ inclus dans le prix
× non-inclus dans le prix

En cas de dépassement des horaires prévus dans le devis, les heures supplémentaires seront facturées :

- en journée de 7h à 22h : 25 € HT / h par serveur présent
- en tarif de nuit de 22h à 7h : 40 € HT / h par serveur présent

Toute heure commencée sera facturée en heure pleine.

Si à notre arrivée sur les lieux, nous devons accomplir des tâches imprévues (déchargement, installation du mobilier, nettoyage, etc...), un supplément sera facturé selon notre tarif horaire : 25 € / h par personne.

Article 3 : **Réservation, modification ou annulation de la prestation**

Article 3.1 : **Réservation de la prestation**

Le devis a une durée de validité qui sera mentionnée sur ledit devis. Au delà de cette date, les prix et notre engagement deviendront caducs.

Le devis doit être paraphé, daté, signé par le client et revêtu de la mention « Bon pour accord », concomitamment au versement de l'acompte.

La réservation sera valablement enregistrée à compter de la réception par le client d'un email de validation, reprenant le détail de ce qui a été convenu.

Article 3.2 : **Modification de la prestation**

Toute demande de modification de la prestation doit être adressée, au plus tard 1 mois avant la date de l'évènement, et **acceptée par écrit**. Un nouveau devis sera alors réalisé.

En cas de modification qui impliquerait une réfection supérieure à 30% du chiffre annoncé sur le devis, nous nous réservons la possibilité d'annuler la prestation, sans aucune compensation financière à reverser au client.

Article 3.3 : **Annulation de la prestation**

Toute annulation de la prestation doit nous être adressée par écrit.

Une indemnité sera due à LOU CASTELVIEL, calculée sur la base du devis :

- en cas d'annulation, nous conserverons l'acompte versé
- en cas d'annulation 30 jours ou moins avant la date de la prestation, le client devra régler 50% du montant total figurant au devis
- en cas d'annulation reçue moins de 15 jours avant la date de la prestation, le client devra régler la totalité du montant figurant au devis

Article 4 : **Prix et modalités de règlement**

Article 4.1 : **Prix**

Les tarifs sont exprimés en € euros TTC.

Les tarifs figurant sur le devis sont ceux en vigueur au jour de la réalisation de la prestation ; sauf modification sensible des données économiques, notamment des coûts de main d'oeuvre, matières premières et produits, transport, auquel cas LOU CASTELVIEL se réserve le droit de réviser ses tarifs.

Article 4.2 : **Modalités de règlement**

Les règlements sont réalisables par chèque postal, virement ou espèces ; exclusivement réglés à LOU CASTELVIEL.

Article 4.2.a : **Paiement de l'acompte**

L'acompte est calculé selon le montant du devis : il correspond à 30% du montant total du devis. Après règlement, il donnera lieu à une facture d'acompte.

Article 4.2.b : **Paiement du solde**

Le montant net de l'acompte est déduit du solde, sous réserve de l'application d'une éventuelle indemnité d'annulation.

Le paiement est à transmettre soit la veille de la prestation, soit le jour de la prestation avant que celle-ci ne débute. Une facture sera alors établie.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées conformément aux dispositions en vigueur. Tous les frais que nous serions amenés à supporter au titre du recouvrement de créances restant dues seront à la charge du client.

Article 5 : **Responsabilité**

Article 5.1 : **Principes d'hygiène**

Tous les plats sont élaborés à base de produits frais, par nos soins et dans nos locaux ; dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires imposées par la réglementation en vigueur.

La marchandise reste sous notre responsabilité jusqu'à la livraison. Suite à la livraison, le client se charge de prendre soin de la marchandise et de respecter la chaîne du froid afin d'éviter tout risque d'intoxication alimentaire.

Aucune denrée alimentaire ne pourra être reprise ou échangée. Ainsi, à l'issue de la prestation, tous les produits présentés seront jetés ou détruits. Nous déclinons toute responsabilité sur les risques encourus par les clients qui ne respecteraient pas ces consignes.

Par ailleurs, s'agissant des marchandises non-fournies par nos soins, leur qualité et leur température idéale au moment du service restent sous la responsabilité du client.

Article 5.2 : **Matériel et dégradation**

Un chèque de caution sera demandé pour le matériel laissé sur place lors de la prestation.

Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et les participants ou invités en cas de dégradation des équipements mis à disposition. Il sera aussi tenu en cas de non-restitution. Dans ce cas, le montant de la caution sera réputé appartenir à LOU CASTELVIEL. Une facture de casse ou de perte sera alors adressée afin de justifier de l'encaissement du chèque de caution.

Ces dispositions sont valables sauf disposition contraire prévue par un prestataire de services.

Article 5.3 : **Rappel de la législation sur la vente d'alcool**

La vente d'alcool à toute personne mineure de moins de 18 ans est interdite, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique. En cas de doute sur l'âge, nous pouvons exiger une preuve de majorité.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération. La consommation excessive pour les adultes ou les mineurs est du ressort de l'organisateur de l'évènement. Nous nous dégageons de toute responsabilité de ce fait.

Article 5.4 : **Force majeure**

La responsabilité de LOU CASTELVIEL ne peut pas être engagée au cas où l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou plusieurs de ses obligations résulte d'un cas de force majeure.

Sont notamment considérés notamment comme des cas de force majeure : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les surtensions électroniques, les attentats, les grèves et les restrictions légales ou réglementaires à la fourniture de services de télécommunications, etc...

Article 6 : **Protection des données**

Nous mettons en oeuvre des traitements de données à caractère personnel afin de nous permettre d'assurer la gestion, la facturation et le suivi des dossiers de ses clients.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent qu'il peut exercer en adressant un email à contact@lou-castelviel.fr ou par courrier adressé au 6 place du Foirail du Castelviel 81000 ALBI.

Article 7 : **Réclamations et litiges**

En cas de litige, le client s'adressera en priorité à LOU CASTELVIEL afin de tenter de trouver une solution amiable.

Toute contestation et réclamation devra être formulée par écrit dans un délai maximum de 8 jours à compter de la fin de la prestation.

À défaut d'accord amiable, toute contestation relative à l'exécution des présentes Conditions seront de la compétence exclusive du Tribunal d'ALBI.